

## UN SECTEUR DYNAMIQUE

Le réseau d'entreprises d'économie en aide domestique compte 103 entreprises couvrant tout sur le territoire québécois. On y compte environ 2500 emplois à temps plein et 2300 à temps partiel. S'ajoute 406 emplois administratifs. La taille des entreprises varie considérablement, selon leur nombre d'années d'opération. En moyenne, elles embauchent 24 employés à temps plein, 22 à temps partiel et quatre employés se consacrent à des tâches administratives. Les revenus totaux s'élèvent à 65,5 millions, soit près de 636 000 \$ par entreprise.

Particularité du secteur, on y trouve à la fois des coopératives et des organismes à but non lucratif, dans une proportion respective de 41% et 59%. Il s'agit là d'une particularité du secteur puisque les autres secteurs se composent soit de coopératives (domaine forestier, par exemple), soit d'OBNL (services de garde, par exemple). Deux organisations réseautent ces entreprises, les représentant et leur offrant une variété de services, le Réseau des entre-

prises d'économie sociale en aide domestique et la Fédération des coopératives de services à domicile.

Les services sont offerts en complémentarité à ceux des CLSC pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. En moyenne, les services offerts par les entreprises d'économie sociale coûtent 14\$ l'heure. De ce montant, entre 4\$ et 10\$ sont payés directement par le gouvernement québécois. Les services offerts couvrent l'entretien ménager, l'approvisionnement et autres courses, l'entretien des vêtements, la préparation de repas sans diète. L'entretien ménager lourd, tel que le déneigement et le lavage de murs et de plafonds coûtent quelques dollars de plus.

Le service d'aide domestique est offert à tous les résidents du Québec. Tous ont droit à l'exonération de quatre dollars l'heure, une bonne affaire pour l'État qui réussit ainsi à sortir ce secteur du travail au noir. Une exonération supplémentaire est octroyée aux personnes de 65 ans et plus et aux personnes désignées par un CLSC comme ayant besoin d'aide domestique. L'exonération supplémentaire est alors fonction du revenu. L'exonération ne peut toutefois s'ajouter à une indemnité pour services d'aide domestique octroyée par un autre régime public.

### UNE IMPLICATION PLEINE DE VALEURS

L'une des fondatrices de Plumeau-chiffon et compagnie, Odette Viens, a présidé cet organisme pendant ses quatre premières années d'existence, de 1997 à 2001. « Je dirigeais à l'époque un organisme communautaire pour personnes âgées, le projet Changement, se souvient-elle. Les trois CLSC du territoire avaient chacun mandaté un organisateur communautaire pour collaborer à la création d'un organisme offrant l'aide domestique aux personnes âgées. Les CLSC dispensaient ce service lors de leur création, mais n'avaient plus les capacités de les assumer. »

En lien avec des organismes du quartier, un projet fut présenté, comportant un volet insertion. « C'était avant la création du Chantier d'économie sociale. Nous nous sommes ralliés à son objectif de viser la création de véritables emplois. Nous avions des doutes sur le volet insertion : allait-il vraiment mener les partici-

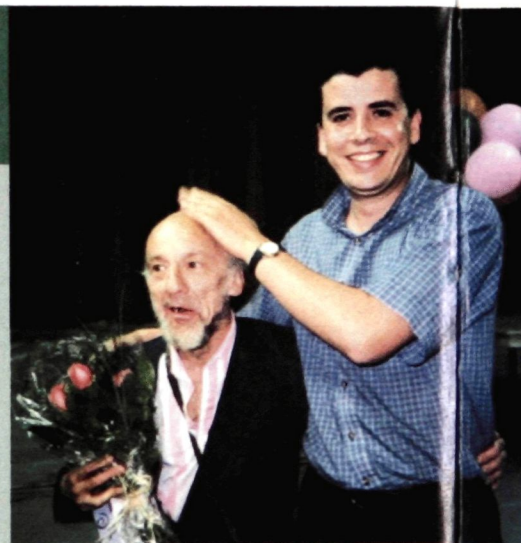


Photo Beno Planteau

## DÉJÀ TOUTE UNE HISTOIRE

*De programmes Extra en emplois stables, l'aide domestique est passé d'un statut de cheap labor à celui d'emploi valorisant en respectant la pérennité des services publics.*

Au cours des années '80, les programmes Extra, ces mesures d'employabilité pour les personnes assistées sociales, ont été massivement utilisés pour offrir les services d'aide domestique aux personnes âgées. En 1990, le travail de plus de 4000 prestataires de l'aide sociale fut requis pour dispenser 800 000 heures de services d'entretien ménager. Les personnes qui en ont le plus souffert sont autant celles qui ont fourni ces services et celles qui les ont reçus. Les participants au programme Extra recevaient une bonification de 43\$ sur leur chèque d'aide sociale pour 80 heures de travail par mois, pour un stage de six mois qui ne débouchait sur rien. Ils n'étaient protégés par aucune loi du travail : salaire minimum, normes du travail, accident de travail, droit

à la syndicalisation. Pas étonnant que le roulement de personnel ait été important, la qualité inégale et la motivation plutôt faible. Ce sont les bénéficiaires qui en écopiaient, ne profitant d'aucun suivi dans les services qu'ils recevaient... Les CLSC référaient les gens de façon très aléatoire d'une région à l'autre, parfois selon le rang sur la liste d'attente, parfois selon le revenu.

Une large coalition dénonce la situation en 1991. Elle est composée du magazine VO, de la Fédération des personnes assistées sociales du Québec, de la Fédération des affaires sociales (CSN), de l'Association des auxiliaires familiales et sociales, et de la Ligue des droits et libertés. La marche des femmes *Du pain et des roses*, en 1995, demandera l'abolition des programmes d'employabilité qui n'offrent pas les garanties prévues par les lois du travail. Lors du Sommet sur l'économie et l'emploi, en 1996, le Chantier de l'économie sociale propose un plan visant à mobiliser

les partenaires en vue d'offrir un service d'aide domestique de qualité, accessibles à un tarif approprié, et dispensés par des travailleurs bénéficiant d'un emploi durable sans se substituer aux CLSC. La création d'emplois durables est aussi un moyen de lutter contre le travail au noir.

Les entreprises d'économie sociale en aide domestique furent ainsi créées. Où en est-on sept ans plus tard? Entre 1992 et 1997, le nombre d'auxiliaires sociales et familiales est passé de 1980 à 2417, soit une augmentation de 3%. 1997 marque à la fois la création des premières entreprises d'économie sociale en aide domestique (avec une création de 3000 emplois) et la mise en œuvre du programme de départs volontaires de milliers d'employés de l'État. Or, la courbe d'embauche des auxiliaires familiales et sociales se maintient à 3%. Les emplois créés ne se substituent pas aux employés de l'État, mais aux programmes d'employabilité et au travail au noir. Objectif atteint.



pants à des emplois durables? Le roulement de personnel d'un projet d'insertion constituait un autre désavantage. »

Odette Viens se dit enthousiasmée de l'expérience qu'elle a vécue à la présidence de l'organisme. « Difficile mais enthousiasmante, précise-t-elle. Nous avons bâti quelque chose qui répondait à un réel besoin dans le quartier tout en créant des emplois de qualité. Nous avons tenu à ce que le coût des services soient accessibles aux personnes âgées. Le salaire horaire, variant de 8\$ à 11\$ selon l'ancienneté et les responsabilités, la sécurité d'emploi, l'assurance collective et la participation des employés aux orientations de notre entreprise faisaient de ces emplois des emplois de qualité. Il n'est pas fréquent d'avoir la possibilité de construire quelque chose qui soit en accord avec nos valeurs profondes. »



Photo Grégoire Massé